





Communauté de Communes du Pays de Maiche

Informations à la population

La fibre arrive dans votre commune

Frambouhans



Un réseau télécom public au service de tous

Le cadre :

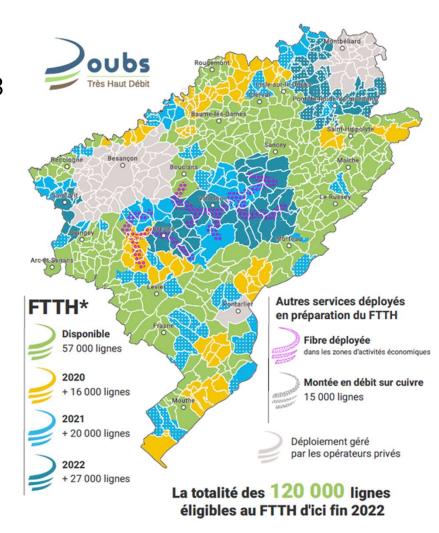
le Schéma Directeur d'Aménagement Numérique (SDDAN) approuvé en 2012, actualisé en 2018 par le Département

L'objectif: 100 % fibre optique d'ici fin 2022

L'aménageur public : le Syndicat mixte Doubs THD (Département + Communautés de communes)

En chiffres:

- 1 décennie de travaux
- Plus de 120 000 foyers et entreprises à raccorder
- 80 941 locaux déjà éligibles (27 septembre 2021)
- 35 789 locaux raccordés
- 493 communes concernées
- 200 M€ d'investissement



Les financements

✓ Département : **32,75** millions depuis 2013



✓ Communautés de communes du Pays de Maiche : 10 € / habitant / an durant 15 ans (208 k€ par an)



Région Bourgogne Franche Comté









Les investissements pour Frambouhans

✓ Mars 2016: amélioration de l'internet par le cuivre (ADSL),
 142 000 € HT



- √ 434 lignes déployées à partir du 21/08/2021
- ✓ 313 000 € HT d'investissement, soit :
 720 € HT par local desservi (hors collecte optique)
- ✓ 1 armoire technique, 15 km de câbles déployés,
 131 boîtiers techniques installés

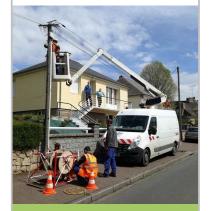






Acteurs

Construction et Propriété



Doubs Très Haut Débit

Exploitation technique et commerciale

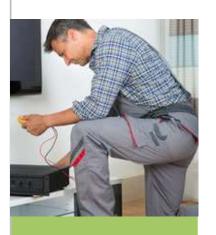


Altitude Infra



Doubs la Fibre

Abonnements et Usages



Opérateurs FAI



Clients finaux







Qu'est ce que la fibre optique ?

- ✓ mince fil de verre
- ✓ transportant des données informatiques à la vitesse de la lumière
- ✓ elle offre aujourd'hui des débits beaucoup plus importants que l'ADSL (jusqu'à 1 000 fois plus rapide)

Mes nouveaux usages numériques



Fini les latences et contrainte de débit





Télévision Haute Définition

Multiconnexions simultanées



Transfert de fichiers lourds

Téléchargements quasi instantanés



Mes nouveaux usages numériques

Télé surveillance et Domotique optimisées



Télétravail facilité



Accessibilité à la télémédecine



Conversations vidéos sans latence



Comment accéder au Très Haut Débit ?

En 3 étapes

1-vérifier son éligibilité 2-choisir un FAI et passer une commande 3-se faire raccorder et mettre en service

Mon éligibilité

La fibre optique arrive dans ma commune!

Je teste mon éligibilité à la fibre optique sur :

www.doubs-thd.org

Rubrique éligibilité

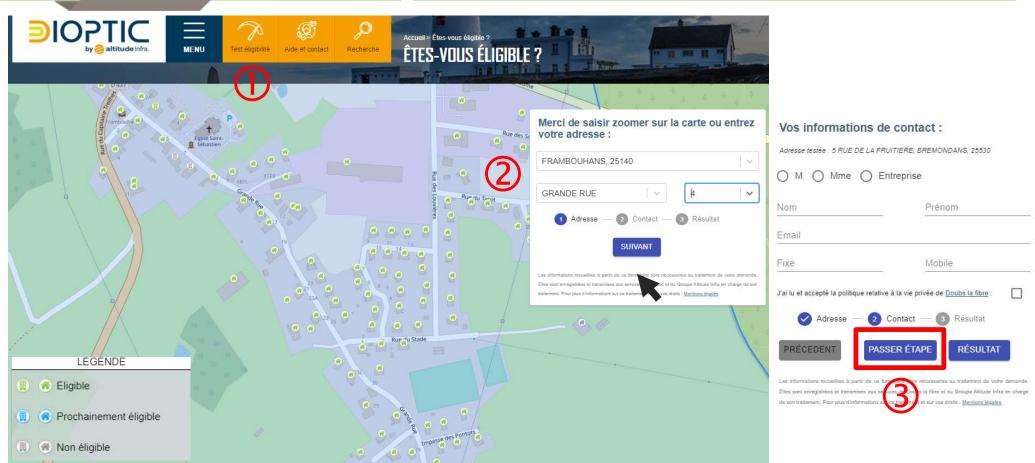




En cas de réponse négative ou d'adresse non ou mal répertoriée, contacter le Syndicat mixte

(contact@doubs-thd.com)

Mon éligibilité



Mon éligibilité



Mon opérateur de services

Je m'abonne à l'un des opérateurs (FAI) partenaires du réseau :





Aucun opérateur commercial (FAI) n'a d'exclusivité sur le réseau (mais pas d'obligation d'être présent non plus), le raccordement à la fibre n'est pas obligatoire

La fibre pour les professionnels et collectivités ?

















































Mon raccordement à domicile

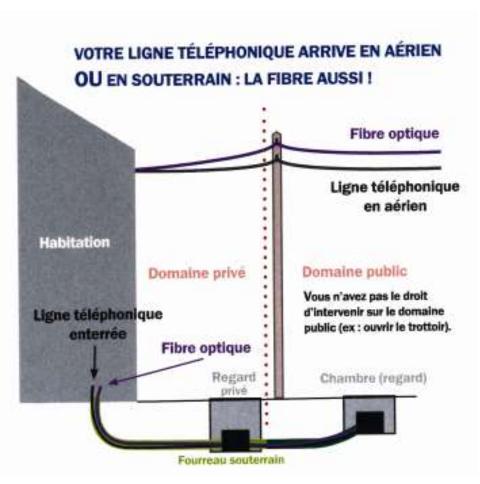
Lors de la souscription d'un service fibre, la FAI choisi propose un RDV d'installation. Un installateur vient effectuer **le raccordement de mon domicile** (sous-traitant).





Une opération unique qu'il est préférable de **préparer et accompagner** ⇒ « chek-list »

Mon raccordement à domicile

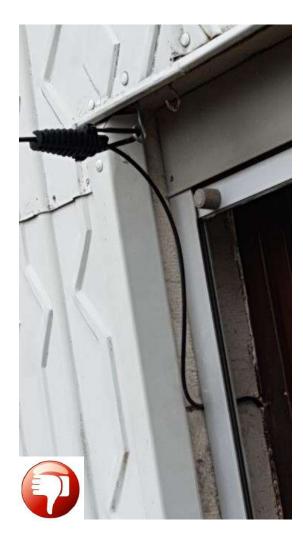


- -sauf impossibilité ou cas particuliers, le câble de fibre cheminera par le même parcours que le réseau cuivre historique; l'installateur fibre ne touche pas au réseau cuivre existant totalement indépendant.
- -ne pas se laisser imposer l'emplacement de la prise et la parcours du câble dans votre domicile; prévoyez les goulottes ou gaine si vous souhaitez que le câble ne soit pas apparent
- -ne pas laisser faire des percements dans des portes ou fenêtres ; au besoin, refuser l'intervention
- -le raccordement est pris en charge par le Syndicat mixte (qui rembourse le FAI) quelle que soit la longueur de fibre optique à prévoir, mais les travaux éventuels pour déboucher une conduite ou passer une dalle sont à votre charge

Des installations « en privé » vues sur le réseau















Des dégradations subies par le réseau

















Une fois connecté, en cas de déconnexion, que faire ?

- ✓ Premièrement, toujours informer son FAI afin qu'il déclenche des vérifications de ses équipements (ouverture d'un signalement incident)
- ✓ Si le problème n'est pas de son ressort (problèmes sur le réseau en amont de votre raccordement), votre FAI déclenchera notre exploitant et mainteneur réseau, éventuellement après envoi d'un 1^{er} intervenant par ses soins pour les FAI nationaux
- ✓ En cas de difficultés persistantes ou anormales, possibilité de saisir le Syndicat mixte directement <u>contact@doubs-thd.com</u> ou o9.71.16.60.20 (mais, toujours après signalement de la panne à son FAI)

Nous contacter



6, rue du collège 25 800 VALDAHON contact@doubs-thd.com

Téléphone :

09 71 16 60 20

Site internet :

www.doubs-thd.org

Questions / réponses ...